

AU/31/1.1.3/20241014/144

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses article L2122-1 et R 2122-8

CONSIDERANT que la Collectivité est équipée de serveurs hyperviseurs et de logiciels associés permettant d'offrir des services accessibles via un réseau à ses services administratifs ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable de veiller en permanence au bon fonctionnement de ces installations ;

VU la proposition de la Société CT WORK pour exécuter la maintenance de ce matériel,

DECIDE de signer le marché public :

Article 1 :

- dont l'objet est la maintenance des serveurs hyperviseurs et des logiciels associés à des services de la Commune,
- avec la Société CT WORK, sise 360 Avenue du clavier – ZA du Couquiou – 84320 Entraigues sur la Sorgue ;
- pour un montant annuel de 2 000€ HT

Article 2 : le contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 27 octobre 2024.

Article 3 : les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 14 octobre 2024

Acte Exécutoire

Envoyé le : 16 OCT. 2024

Publié le : 16 OCT. 2024

Christian GROS

Maire de MONTEUX

